

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRANCOLIN

## du 10 Juin 2014

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

L'an deux mille quatorze, et le 10 Juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. BOSSUAT Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Juin 2014

**Présents** : AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, BOSSUAT Francis, DOUCE Jean-Michel, GOMES DA-SILVA Rose-Marie, LLORT Marion, MAZIERES Chantal, PENE Roland, POINTIS Maxime, PUJOLLE Bernard, SAMITIER Claudie.

**Absents excusés** :

**Ont donné pouvoir** : GARCIA Bernard à BAZERQUE Albert  
LEBOUL Thomas à DOUCE Jean-Michel  
ESCLARMONDE Franck à BOSSUAT Francis

Monsieur Philippe AUTHENAC a été élu secrétaire de séance

□ □ □ □ □ □ □ □

### **1 : Délibération sur dossier de surendettement**

A la demande du Trésor Public et suite à une ordonnance du juge du Tribunal d'instance de Tarbes aux fins d'homologation d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire concernant Mme Romeu Josette née Malaric, il convient d'effacer toutes les dettes non professionnelles du débiteur. En conséquence la commune doit procéder à l'annulation des factures d'eau de Mme Romeu.

### **2 – Délibération sur demande de subvention FAR 2014**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de rénover l'appartement de la municipalité situé 40 Rue Royale afin d'améliorer le rendement énergétique (changement des huisseries, double vitrage) et de refaire les peintures.

Devis de menuiseries pour 6850,00€HT

Devis de peinture pour 5270,77€HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de défendre la partie Nord de Sarrancolin : station Soubis, camping...

Le devis est de 14247€ et 7177€

Le Conseil Municipal sollicite donc Monsieur le Président du Conseil Général pour un l'obtention d'une aide financière la plus élevée possible au titre du FAR 2014.

### **3 – Délibération sur résiliation de bail**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame Chantal Mazières de résilier son bail commercial signé le 17 Avril 2014 en raison de graves difficultés financières qu'elle traverse. La Commune souhaitant, par solidarité, régler ce dossier à l'amiable il est demandé à Madame Chantal Mazières de préciser par écrit sa demande de départ volontaire afin de la consigner dans un acte sous seing privé qui mentionnera l'accord du Conseil Municipal pour la résiliation du bail.

### **4 – Délibération sur utilisation du Stade Marius Voyron**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'utilisation des installations du Stade Marius Voyron par le Football Club des Nestes. La saison 2013-2014 s'achève et la prochaine saison est en préparation. Le FC Nestes qui a son siège à La Barthe de Neste transmet chaque année au District des Hautes-Pyrénées un planning d'occupation des installations du stade alors qu'il a à sa disposition trois stades éclairés à La Barthe, Saint-Laurent et Hèches. L'entretien du Stade incombe à

la Communauté des Communes d'Aure. Les terrains sont aujourd'hui utilisés par le Sporting Club Sarrancolinois qui dispose de quatre équipes sénior et d'une Ecole de Foot pour les besoins de ses 155 licenciés. De plus la pelouse souffre de manière récurrente des conditions climatiques et son utilisation n'est pas extensible eu égard aux investissements fournis par son entretien. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réserver l'utilisation des installations du Stade aux seuls besoins du Sporting Club Sarrancolinois

#### **5 – Délibération sur les travaux à compléter avec l'ONF**

Monsieur le Maire rapporte la visite qu'il a faite avec Monsieur Albert Bazerque et les employés de l'ONF des forêts appartenant à la Commune le Vendredi 6 Juin. Des travaux sylvicoles de protection contre le bétail sont à envisager pour un montant de 3080€ La vente du 4 Juin 2014 a rapporté 34 370€ bien au-delà des 20 500€ initialement escomptés au vu des prix de retrait sur les parcelles 7,8, 26. Par ailleurs la parcelle 17 retirée le jour de la vente peut être envisagée aux alentours de 25 000€

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prise en compte des travaux de protection contre le bétail avec la mise en place de clôtures pour un montant de 3080€ HT

Par ailleurs des travaux de curage et de saignée d'écoulement sont nécessaires au Maourat pour un montant de 210€ HT.

#### **6 – Délibération sur les tarifs d'emplacement sur les marchés de Sarrancolin**

Monsieur le Maire rappelle que la redynamisation des marchés de Sarrancolin était inscrite dans la profession de foi des candidats de l'équipe gagnante aux dernières élections. Il semble que le prix d'emplacement soit élevé en comparaison des prix pratiqués dans les communes voisines. Il est aujourd'hui de 3,50€ De plus ce prix ne tient pas compte de la taille de l'étal utilisé et il semble que la taxation au mètre linéaire qui avait été pratiquée n'ait pas été maintenue pour des raisons pratiques de contrôle. Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal réfléchisse sur des solutions pouvant ramener et fidéliser des commerçants sur les marchés et sur les conditions de contrôle de leur présence.

#### **7 – Délibération sur création d'une Régie d'Avance pour la Cantine Scolaire**

Monsieur le Maire informe que la régisseuse de la Cantine Scolaire ne possède pas de fonds de caisse. Il propose donc au Conseil Municipal de modifier les statuts afin de mettre en place une Régie d'Avance et de constituer une avance par versement d'un fonds de caisse par le Comptable du Trésor.

#### **8 – Délibération sur nomination titulaire contrat CAE**

Monsieur le Maire informe que le Contrat CAE de 20H00 de Madame Josiane Serreau arrive à expiration fin Août 2014 et qu'il ne peut lui être prolongé car elle prend sa retraite (65ans). En remplacement, Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Magali Veyssière. Sarrancolinoise, vivant seule avec une petite fille de 3 ans, elle semble avoir le profil requis avec une expérience d'animatrice au contact des enfants (BAFA) et est éligible au contrat CAE. Sa reconnaissance de travailleur handicapé donne droit à une aide de l'Etat de 90% avec des possibilités de prolongement de 5 fois un an.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur cette candidature.

#### **9 – Délibération sur la mise en place des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire fait un point sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui doit être appliquée à la rentrée 2014-2015, donc dès le 2 Septembre 2014. La modification essentielle consiste en la matinée du Mercredi qui est maintenant une demi-journée obligatoire d'enseignement et l'intégration des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) qui se composent d'ateliers gratuits non obligatoires.

Suite à plusieurs réunions, le Conseil d'Ecole a entériné la proposition de nouveaux horaires suivante avec mise en place des TAP qui auront lieu de 15H45 à 16H45 les Lundi, Mardi, Jeudi. Le Conseil d'Ecole a approuvé à l'unanimité cette proposition.

Horaire	08H00-09H00	09H00-12H00	12H00-13H30	13H30-15H45	15H45-16H45	16H45-18H30
Lundi Mardi Jeudi	Accueil périscolaire CLSH	Enseignement	Pause Méridienne Cantine	Enseignement	ACTIVITES TAP	Accueil périscolaire CLSH
Mercredi	Accueil périscolaire CLSH	Enseignement	Pause Méridienne Cantine	TEMPS EXTRASCOLAIRE		
Vendredi	Accueil périscolaire CLSH	Enseignement	Pause Méridienne Cantine	Enseignement	Accueil périscolaire CLSH	

Des contraintes sont à prendre en compte sur :

- mise en place activités TAP et coordination avec les Assos
- mode d'inscription aux TAP gratuits mais non obligatoires
- l'encadrement des TAP à renforcer
- la suppression du bus de ramassage entre 12H00 et 14H00, sa mise en place le mercredi matin,
- les modifications Horaires Centre de Loisirs
- l'ouverture périscolaire le mercredi matin
- nouveaux horaires du personnel
- la mise en place de la cantine scolaire le mercredi

Des réunions de mise en place concrètes du contenu des TAP doivent maintenant avoir lieu avec tous les acteurs concernés : Assos, Parents, Mairie, CLSH, Enseignants, CAF...etc...

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires dont l'urgence est avérée.

#### **10 – Délibération sur l'embauche de personne en renfort d'été au CLSH**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir l'ouverture du CLSH au mois d'Août conformément au souhait de nombreux parents. Ceci nécessitera l'embauche de nouveau personnel saisonnier titulaire des diplômes exigés. Si l'enquête de fréquentation s'avère positive Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire cette embauche.

#### **11 – Délibération sur l'avancement de Geneviève Dessacs**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'avancement de grade d'Adjoint Administratif Territorial de 1<sup>ère</sup> Classe au grade d'Adjoint Administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> Classe de Geneviève Dessacs.

#### **12 – Questions diverses**

- Travaux divers sur la commune :
  - Marquage emplacements de stationnement sur la Place du Vivier
  - Pose de bancs, potelets autour de la fontaine : peinture
  - WC vivier
  - Stade : sanitaire et drainage
- SMVAL: QUATRE COMMISSIONS
  - SCOT
  - PAH
  - AFFAIRES SOCIALES
  - COOP TRANSFRONTALIERE
- Comité des Fêtes

- Fête de la St Ebons les 5, 6, 7 Septembre
- Marché du terroir le 13 Septembre
  
- Mise en place du Site Internet.
  
- Mise en place d'un transport pour le marché d'Arreau
- Le 5 juin 2014, une navette entre Arreau et Sarrancolin a été mise en place le jeudi matin afin que les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion puissent se rendre au marché d'Arreau.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.